

ASSEMBLÉE NATIONALE
24 octobre 2024

PLFSS POUR 2025 - (N° 325)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 1252

présenté par

M. Monnet, Mme Lebon, Mme Bourouaha, M. Bénard, M. Castor, M. Chassaigne, Mme Faucillon,
Mme K/Bidi, M. Lecoq, M. Maillot, M. Maurel, M. Nadeau, M. Peu, Mme Reid Arbelot,
M. Rimane, M. Sansu et M. Tjibaou

ARTICLE PREMIER

I. – À la deuxième ligne de la deuxième colonne du tableau de l’alinéa 3, substituer au montant :

« 239,0 »

le montant :

« 254,99 ».

II. – En conséquence, à la deuxième ligne de la dernière colonne du tableau du même alinéa, substituer au montant :

« -14,6 »

le montant :

« 1,39 ».

III. – En conséquence, à la fin de l’alinéa 7, substituer aux mots :

« fixé à 15,99 milliards d’euros »

le mot :

« nul ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à réaffecter à la branche « maladie » l'objectif d'amortissement de la dette sociale par la Cades prévu en 2025.